



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'ADMINISTRATEUR DE LA TUTELLE  
EN LIEU ET PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
12<sup>e</sup> séance *extraordinaire* – 15 juin 2022**

10. Service de l'organisation scolaire – plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2023-2026 du Centre de services scolaire de Montréal, version pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202206-16 en date du 8 juin 2022 de M. Maxime Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI) ;

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que les conseils d'établissement doivent être consultés sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de leur école ou de leur centre ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212 de la LIP, le Centre de services scolaire doit tenir des consultations publiques en cas de fermeture d'école, de modification à l'ordre d'enseignement, aux cycles ou parties de cycles offerts par une école ou en cas de cessation des services d'éducation préscolaires proposés par une école ;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM doit consulter le Comité de parents sur ce PTRDI, la liste des écoles et les actes d'établissement ;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM doit consulter la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI ;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) scolaires 2023-2026 pour consultation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) à l'annexe I ;
- 2° d'AUTORISER la consultation auprès du Comité de parents sur le Plan triennal de répartition et de destination d'immeuble 2023-2026 pour consultation, la liste des écoles et les actes d'établissement;
- 3° d'AUTORISER la consultation, en fonction de la situation qui prévaut, auprès des conseils d'établissements impliqués et le Comité de parents sur les potentielles modifications aux actes des établissements, notamment pour les établissements suivants :
  - École FACE
  - École Saint-Jean-de-Brébeuf
  - École Saint-Noël-Chabanel
  - École Espace-Jeunesse
  - École La Passerelle
  - Centre William-Hingston

- École Notre-Dame-des-Neiges
  - École Saint-Ambroise
  - École Le Plateau
  - École Saint-Émile
- 4° D'AUTORISER les consultations auprès de la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et de la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI 2023-2026 pour consultation;
- 5° de MANDATER le coordonnateur du bureau de la planification et de la gestion des espaces du Service de l'organisation scolaire à transmettre le PTRDI 2023-2026 pour consultation au Comité de parents;
- 6° de MANDATER le coordonnateur du bureau de la planification et de la gestion des espaces du Service de l'organisation scolaire à soumettre PTRDI 2023-2026 pour consultation à la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 7° de MANDATER le bureau du secrétariat général pour faire l'avis public en conformité avec l'article 212 de la LIP.

J'atteste que la présente résolution fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis à l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration à la prochaine séance ordinaire.



M<sup>e</sup> Chloé Normand  
Secrétaire générale

CN/nb